



Date de la séance: **25 mai 2023**

Présents : M. Carlo MULLER, Bourgmestre

M. Robert LECLERC, échevin

M. Christian TOLKSDORF, échevin

M. Savas KOROGLANOGLU, secrétaire communal

Excusés: --

Ordre du jour: **143/2023**

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Reckange-sur-Mess du 21 juin 2018 ;

Considérant l'information tardive par l'entrepreneur du début du chantier dans la rue des Trois Cantons à Ehlinge;

Considérant que des travaux de terrassement pour les canalisations des eaux usées sont nécessaires pour le Grid X à Wickrange;

Considérant qu'il n'y a plus possibilité pour le conseil communal de se réunir en vue d'édicter le règlement sur la circulation requis et que la prochaine réunion du conseil communal se tiendra après la fin des travaux;

Considérant que deux passages pour piétons provisoires seront mis en place. Un passage à hauteur de l'entrée du 'Grand Frais', 1, rue des Trois Cantons à Wickrange et l'autre à hauteur de la maison 7, rue des Trois Cantons à Wickrange du 26 mai 2023 et ce jusqu'à la fin du chantier (prévisiblement jusqu'au 30 juin 2023);

Décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant, arrêté à l'unanimité et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance;

Numéro : 143/2023


Date de vote au collège échevinal : 25/05/2023

Date début : 25/05/2023

Date fin : jusqu'à la fin des travaux

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue des Trois Cantons (N13) à Wickrange (Wickreng)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
3/6/1	Passage pour piétons	- A l'entrée du 'Grand Frais', 1, rue des Trois Cantons à Wickrange et à hauteur de la maison 7, rue des Trois Cantons à Wickrange à partir du 26 mai 2023 et ce jusqu'à la fin du chantier (prévisiblement jusqu'au 30 juin 2023)	

**Art. 2.**

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Les restrictions liées à l'événement seront signalées moyennant des signaux et panneaux additionnels en conformité avec les prescriptions du code de la route.**

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Pour copie conforme. Reckange-sur-Mess, le 25 mai 2023

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLOU  
Secrétaire communal